



Bureau

Publié le : 08/04/2025

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Étaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00059

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme, M. Franck RACLOT, secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 13 février 2025, joint en annexe.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

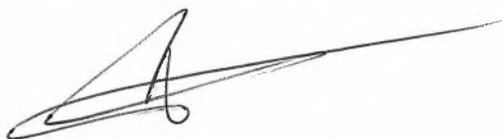
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

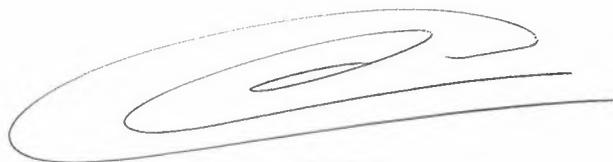
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 13 février 2025

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

Mme VIGNOT.- Il est 18 h 05, nous avons le quorum.

Concernant les pouvoirs, Christian MAGNIN-FEYSOT à René BLAISON, Marcel FELT à Yves GUYEN, Benoît VUILLEMIN à Catherine BARTHELET jusqu'à son arrivée, François BOUSSO à Nathan SOURISSEAU toute la séance, Frank LAIDIÉ à Christophe LIME toute la séance, Aurélien m'a informée qu'il arriverait plus tard. Il n'a pas donné son pouvoir pour l'instant parce qu'il est dans un autre comité de pilotage.

Sur cette séquence de ce soir, il y a plusieurs demandes qui ont été faites. Et j'ai proposé de glisser de la semaine dernière à cette semaine, le dossier du Bureau-Débats. Je propose que ce Bureau-Débats ait bien lieu après les séances qui nous sont obligatoires, parce qu'on a besoin d'être sur un bureau exécutif et de s'assurer qu'on avance bien sur nos dossiers. Donc, je vous propose de commencer de cette façon-là et qu'ensuite nous puissions aborder le Bureau-Débats.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Mme VIGNOT.- Catherine, veux-tu être secrétaire de séance ? Très bien, merci.

Ensuite, l'approbation procès-verbal de la séance du 5 décembre ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Catherine BARTHELET secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 5 décembre 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat

MM. René BLAISON (2), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme VIGNOT.- Sur le dossier des garanties d'emprunt. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Procès-Verbal du Bureau du jeudi 13 février 2025

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour 970 148,35 €, par NEOLIA pour 3 377 016,20 € et par FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME pour 33 146,00 € soit un montant total de 4 380 310,55 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

3. Soutien financier au réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation en 2024-2025 des « Entrepreneuriales »

Mme VIGNOT.- Sur le dossier numéro 3, « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation en 2024-2025 des « Entrepreneuriales », est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon Métropole, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2024-2025 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Soutien 2025 à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bourgogne Franche Comté (CRESS)

Mme VIGNOT.- Concernant le soutien à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, la CRESS, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Très bien.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de GBM à la CRESS BFC à hauteur de 5 000 € pour leur action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'emploi sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. Soutien 2025 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

Mme VIGNOT.- Le dossier numéro 5 concernant l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, on sait qu'on a un travail à faire. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association ARIS à hauteur de 9 400 € pour le projet H'Activateur de compétences – Remobilisation vers l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

Mme VIGNOT.- Les subventions Congrès. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € au congrès « 25èmes Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière » organisé par l'Association des Pharmaciens Hospitaliers de Bourgogne et Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 250 € au congrès « Journée nationale de psychothérapie institutionnelle » organisé par l'Association Présence du Centre Hospitalier de Novillars,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250 € au congrès « 16ème congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) » organisé par l'Association Française pour l'Enseignement du Français,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Fonds Développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

Mme VIGNOT.- Concernant le Développement durable, rien.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 730 € à l'association Hors Saison(s), au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation de manifestations « After sieste », en partenariat avec deux communes de GBM au printemps et à l'automne 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Evaluation des Conversations Carbone - Attribution d'une subvention à l'institut négaWatt

Mme VIGNOT.- Concernant les Conversations carbone, attribution d'une subvention à l'Institut négaWatt.
Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Bureau :

- prend acte du projet de l'institut négaWatt,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'institut négaWatt pour l'évaluation des Conversations Carbone,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Phase 2 du programme "Générateur Bourgogne-Franche-Comté" - Attribution d'une subvention à France Active Franche-Comté

Mme VIGNOT.- Concernant le générateur Bourgogne Franche-Comté, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à France Active Franche-Comté,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Adhésion de Grand Besançon Métropole au sein de l'Association Energie Partagée

Mme VIGNOT.- Sur l'association Energie partagée, on en avait parlé en Bureau-Débats. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

M. LIME.- Abstention. Comme d'habitude sur les problématiques énergétiques.

Mme VIGNOT.- Abstention.

A la majorité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Bureau se prononce favorablement sur l'adhésion à l'association Energie Partagée pour un montant annuel de 1000 €.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

11. Projet de lotissement sur la commune de Saône - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme VIGNOT.- Sur la question du PUP de Saône. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Saône aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement et de la PFAC des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la commune de Saône.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté – Bilan du recensement annuel des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2025 du Plan Pluriannuel d'intervention de l'EPFL 2021-2025

Mmes Catherine BARTHELET (2), Lorine GAGLILOLO (1) et Françoise PRESSE (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (1), Yves GUYEN (2), Aurélien LAROPPE (1), Christophe LIME (2), Jean-Paul MICHAUD (1), Anthony NAPPEZ (1), Franck RACLOT (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme VIGNOT.- Sur le rapport n° 12 concernant l'EPFL, est-ce qu'il y a des questions ? Un dossier que l'on a discuté, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est une prise de connaissance. On prend acte.

A l'unanimité, le Bureau :

- Prend acte du bilan de recensement diligenté fin 2024, au titre de la tranche annuelle 2025 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL « 2021 2025 »,
- autorise Mme la Présidente à en informer l'EPFL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 15

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Handball

Mme VIGNOT.- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française du Handball. On sait que ça va être le moment absolument exceptionnel du 8 mars.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 K€ à verser à la Fédération Française de Handball.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

